

24.11.2011 - 07:50 Uhr

Assurance-maladie: dès 10% d'augmentation de prime les assurés envisagent de changer

Lausanne (ots) -

A partir de quel pourcentage de hausse de prime les assurés font-ils la démarche de demander une offre dans l'optique de changer d'assurance-maladie? À combien doit s'élever l'économie sur les primes envisageable pour que les assurés demandent une offre en ligne? bonus.ch a mené l'enquête...

bonus.ch, le portail de comparaison en ligne, a analysé les demandes d'offre d'assurance maladie enregistrées depuis la publication des primes pour 2012. Hormis l'observation que plus le taux d'augmentation est élevé, plus le pourcentage de demandes d'offre enregistré est haut, l'étude met en évidence des tendances de comportement révélatrices.

Un potentiel d'économie de CHF 300.- est le déclic

L'OFSP a annoncé une hausse moyenne des primes d'environ 2.2% pour 2012. Hausse très modérée par rapport aux deux dernières années. L'annonce de ce chiffre ainsi qu'une diminution dans la médiatisation du sujet a eu comme résultat une réduction de l'intérêt pour un éventuel changement. Cependant, en recevant leur décompte de primes 2012, beaucoup d'assurés ont été surpris de voir leur prime augmenter de 5% et plus. Un grand nombre d'assurés s'est rendu sur bonus.ch pour comparer les primes de son assureur avec celles de la concurrence. Toutefois, seules 9% des comparaisons de primes ont abouti à une demande d'offre. Pour la plupart de ces assurés, l'économie réalisable en changeant d'assurance est de CHF 300.- au minimum par an.

Trop peu d'assurés profitent de leur potentiel d'économie

bonus.ch a analysé le taux de demandes d'offre par rapport au total des comparaisons effectuées sur son portail. Parmi les assurés dont l'augmentation de prime pour 2012 est inférieure à 5%, seuls 7.3% ont finalisé leur recherche d'une prime plus basse par une demande d'offre. Le pourcentage de demandes d'offre le plus élevé, soit 11.3%, concerne les assurés ayant subi une augmentation supérieure à 10%. Ceci montre qu'encore trop peu d'assurés profitent de leur potentiel d'économie. Si l'on considère que les prestations pour l'assurance maladie de base sont prescrites par la loi et donc identiques pour toutes les caisses-maladie, il est étonnant que près de 90% des assurés renoncent à une économie annuelle qui, en moyenne, s'élèverait à CHF 560.-*.

Pour les jeunes adultes et les adultes, 10% de hausse est la limite

L'analyse de l'âge des demandeurs d'offres montre que les personnes de 0 à 19 ans, dont les parents assument souvent les frais d'assurance maladie, sont les moins actives en ce qui concerne les demandes d'offre. Plus de 90% des comparaisons pour cette tranche d'âge n'ont pas débouché sur une demande, même lorsque la prime a augmenté de plus de 10%. En parallèle, les assurés à partir de 19 ans montrent généralement plus de flexibilité en concrétisant la comparaison des caisses-maladie par une demande d'offre. Le pourcentage de demandes d'offre le plus élevé parmi les personnes ayant subi une hausse supérieure à 10% concerne en effet les jeunes adultes (12.5%) et les adultes (10.7%).

Les assurés explorent bien leurs alternatives

Bien qu'avec 57% une majorité d'assurés présélectionne une comparaison des primes pour tous les modèles d'assurance, près de 30% s'intéressent uniquement à la comparaison pour les modèles alternatifs. Un pourcentage remarquable de demandes d'offre provient de personnes cherchant à diminuer leur prime sans changer d'assureur, mais en optimisant les paramètres influençant le niveau de celle-ci. Plus de 80% des demandes d'offre enregistrées concernent des modèles alternatifs, notamment le modèle «médecin de famille» (46%). Quant aux franchises, c'est pour celle à CHF 2'500.- que le plus grand pourcentage de demandes d'offre (plus de 30%) a été enregistré. Ce sont donc surtout les personnes jeunes et en bonne santé qui peuvent profiter du plus grand potentiel d'économie.

Les Bernois semblent subir un réel effet yo-yo

Parmi les cantons dont provient le plus grand nombre de personnes ayant effectué une comparaison de prime sur bonus.ch figurent Vaud, Zurich, Berne, Genève, Argovie et le Tessin. Les assurés du canton de Berne se montrent

les plus sensibles au niveau de la prime: déjà pour une hausse de prime inférieure à 5%, plus de 10% d'entre eux ont effectué une demande d'offre. Bien qu'une éventuelle réduction des primes ait été annoncée pour ce canton, le nombre d'assurés bernois s'étant rendus sur bonus.ch est considérable, par rapport à d'autres régions de Suisse. Une explication de ce phénomène réside peut-être en partie dans la forte augmentation des primes, pourtant très avantageuses en 2011, de l'assureur EGK Laufen.

L'analyse des visites et des demandes d'offre enregistrées sur bonus.ch le montre: dès que l'augmentation de prime dépasse le taux annoncé et médiatisé - 2.2% cette année - les assurés se rendent sur bonus.ch pour comparer les primes de toutes les caisses-maladie et pour calculer leur potentiel d'économie. Si l'économie envisageable se situe autour des 10%, la majorité des assurés termine sa comparaison de primes par une demande d'offre.

Un changement d'assurance-maladie est encore possible avant le 30 novembre. L'exemple bernois montre l'importance d'une réflexion à moyen terme dans le choix d'une nouvelle caisse-maladie: il est indispensable de comparer l'évolution des primes d'une caisse par rapport à ses concurrentes et d'en vérifier la solidité financière. Pour faciliter une telle analyse, bonus.ch a rajouté des indicateurs relatifs à ces paramètres dans son comparatif, qui est ainsi le plus complet parmi ceux actuellement sur le marché.

*Étude sur le changement de caisse-maladie prévu pour 2012:
<http://www.bonus.ch/zrYHSXC.aspx>

Tableaux et graphiques détaillés:
http://www.bonus.ch/RDP-20111124_FR.pdf

Contact:

bonus.ch SA
Eileen-Monika Schuch
Marketing and Sales Manager
Av. de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: schuch@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100708802> abgerufen werden.